



VILLE DE  
**PARIS**  
Direction des ressources humaines  
Sous-Direction des compétences  
Bureau du recrutement

## AVIS DE RECRUTEMENT 2026

Recrutement d'agents de la petite enfance de la Ville de Paris (F/H)

Spécialité accueil des jeunes enfants

### **CONTEXTE :**

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

### **DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :**

Le corps des agents de la petite enfance est régi par les dispositions de la délibération 2016 DRH 75 du 15 novembre 2016 fixant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Commune et du Département de Paris.

Dans la spécialité « accueil des jeunes enfants », les agents de la petite enfance sont chargés d'assister les responsables de l'établissement, les éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture, pour l'accueil et l'hygiène des enfants.

Sous l'autorité de la responsable, les agents de la petite enfance sont chargé.e.s de :

- L'accueil des enfants et des parents · la réalisation des soins du quotidien : change, repas, accompagnement des enfants pour la sieste
- La mise en place d'activités adaptées en tenant compte de la singularité de l'enfant
- L'accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages
- La participation à l'entretien du matériel et des jouets dans les sections
- Le bien-être de l'enfant (physiologique, physique et psychique) tout en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

1/ Être titulaire d'un CAP Petite Enfance ou d'un CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

2/ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française, européenne, Suisse ou ressortissant de la principauté d'Andorre ou Monaco
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Ne pas avoir de mention incompatible avec l'exercice des fonctions inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**Du 6 janvier au 31 décembre 2026**

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Pour les sessions 2026, les inscriptions sont reçues et leur recevabilité étudiée du 6 janvier au 31 décembre 2026

Des sessions de recrutement sont organisées tous les mois.

Devront être joints les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. Les candidat·e·s sont invité·e·s à joindre copie de leur(s) diplôme(s) ainsi que tout justificatif utile. Une expérience en cuisine ou en préparation des repas est souhaitée.
- La copie du CAP Petite Enfance ou du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Les candidates et candidats reconnus travailleurs en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>)

➤ En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement

2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT**

Les candidats dont le dossier est recevable sont convoqués pour passer un entretien de 20 minutes lors duquel sont évalués : le parcours du·de la candidat·e et l'adéquation au poste, l'expérience professionnelle, les connaissances sur les fondamentaux du métier, le contexte professionnel et les règles de sécurité et d'ergonomie, la motivation, la posture professionnelle.

L'entretien se déroule ainsi :

- Une présentation de 3 minutes par le candidat permettant de présenter son parcours, de démontrer sa motivation et de faire valoir ses compétences
- Un échange avec le jury.

Les résultats sont affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur [www.paris.fr/pages/les-recrutements-sans-concours-67](http://www.paris.fr/pages/les-recrutements-sans-concours-67) et communiqués aux candidats à l'issue de chaque session de recrutement.

En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité de fonctionnaire stagiaire. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

***En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :***

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.